

**ARRETE N° 2012- 454**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE,**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;

Vu les statuts de l'Université Paris Ovest Nanterre la Défense ;

Vu l'information du Conseil Scientifique du 22 mars 2011, relative à la nomination de **Madame Anne-Marie PAILHES**, Directrice du Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Espace Germanophone (CEREG),

Vu l'information du Conseil Scientifique du 26 juin 2012, relative à la nomination de **Madame Katja SCHUBERT** Directrice adjointe du Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Espace Germanophone (CEREG),

**ARRETE**

**Article 1 :**

Spécimen  
de signature :

Délégation de signature est donnée à **Madame Anne-Marie PAILHES**, Directrice du Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Espace Germanophone (CEREG), à l'effet de signer au nom du Président et dans la limite de ses attributions :

- les actes et décisions relatifs au fonctionnement du laboratoire ;
- les ordres de mission de la fonction « recherche » ;
- les actes nécessaires à l'exécution des recettes et des dépenses du budget des unités budgétaires RLAB, RFON et RLUC dans la double limite de 30 000 € HT par engagement et de la disponibilité des crédits.

Est exclue de la présente délégation la signature des conventions et des contrats de recrutement de personnel.

**Article 2 :**

Spécimen  
de signature :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie PAILHES, délégation de signature est donnée à **Madame Katja SCHUBERT** Directrice adjointe du Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Espace Germanophone (CEREG) dans les mêmes limites que Madame Anne-Marie PAILHES.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services, la Directrice des Ressources Humaines et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur les sites Internet et Intranet de l'université.

Fait à Nanterre,  
le 26 juin 2012

**Le Président,**

**Jean-François BALAUDE**